

Département de Loire Atlantique	République Française
COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON	BUREAU COMMUNAUTAIRE DELIBERATIF DU 21 MAI 2024
2, Bd de la Loire – 44260 SAVENAY	Décision n° 12-2024 Date de convocation : 15/05/2024 Lieu de la séance : SAVENAY Date de la séance : 21/05/2024
Présents : Messieurs : R. NICOLEAU, M. MEZARD, J.L THAUVIN D. GUILLE, JP. BLANC, M. GUILLARD, P. MARTIN Mesdames : V. GAUTIER, C. TRAMIER	Nombre de membres en exercice : 11 Quorum = 6 Nombre de conseillers présents : 9 Procurations : 1 Absent : 1 Nombre de votants : 10
Absents excusés : M. LEJEUNE A. LE BORGNE pouvoir à V. GAUTIER	Présidence : R. NICOLEAU Secrétaire de séance : M. MÉZARD Rapporteur : R. NICOLEAU

**REGLEMENT INTERIEUR DES EQUIPEMENTS SPORTIFS
COMMUNAUTAIRES :
5 CONTINENTS - GRAINES DE CHAMPIONS - LA PORTRAIS –
SAINT-EXUPERY**

Rapporteur : Rémy NICOLEAU, Président,

Le Bureau de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon,

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le procès-verbal du 7 juillet 2020 du Conseil Communautaire désignant le Président de la Communauté de Communes,

Vu la délibération n° 3 du 16 juillet 2020 du Conseil Communautaire donnant délégation au Bureau Communautaire, notamment pour « Etablissement des règlements de fonctionnement des équipements communautaires et leurs avenants ou modifications et des règlements intérieurs des services communautaires et de leurs avenants ou modifications ».

CONCLUSION

Le Bureau communautaire décide à l'unanimité :

- DE VALIDER le règlement intérieur des équipements sportifs communautaires 5 continents, Graines de champions, la Portrais, Saint-Exupéry,
- DE DIRE qu'il sera applicable à compter du 1^{er} septembre 2024,
- D'AUTORISER le Président à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Savenay, le 21 mai 2024

Michel MÉZARD
Secrétaire de séance



Rémy NICOLEAU
Président



ACTE RENDU EXECUTOIRE

APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE LE :

27 MAI 2024

ET PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET DE LA CCES LE :

27 MAI 2024

Le Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON

Rémy NICOLEAU